

DIRECTIONS DE ZONE

ZONE SUD

02 BP 936 ABIDJAN 02, Tél. 20 37 20 80

ZONE SUD-OUEST

06 BP 1342 SOUBRE, Tél. 34 72 22 99

ZONE OUEST (MAN)

BP 43 DUEKOUÉ, Tél. 33 70 30 87

ZONE CENTRE

BP 1077 YAMOOUSSOUKRO, Tél 30 64 75 00

ZONE NORD-EST (BOUNA)

BP 101 BOUNA, Tél. 35 91 86 36



Un crocodile au bord du fleuve Marahoué

OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RESERVES

DIRECTION GENERALE

06 BP 426 ABIDJAN 06

Tél: (225) 22 40 61 10/17/18

Fax: (225) 22 40 61 19

E-mail: oipr@aviso.ci

II Plateaux, Rue des Jardins
(derrière Super Hayat)



Un éléphant de forêt dans le parc de la Marahoué

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORÊTS

OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RESERVES



Parc National de la Marahoué



Un Waterbuck

DIRECTION GENERALE

06 BP 426 ABIDJAN 06

Tél. : (225) 22 40 61 10/17/18

Fax : (225) 22 40 61 19

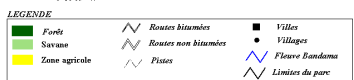
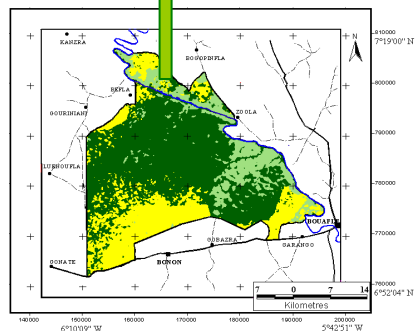
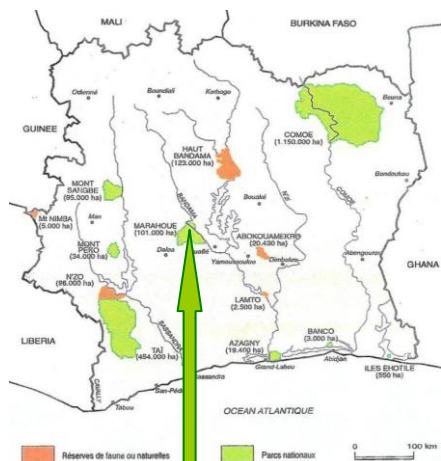
E-mail: oipr@aviso.ci

Situation et historique

Situé au centre-ouest de la Côte d'Ivoire, le Parc national de la Marahoué est à cheval sur les sous-préfectures de Béfla, Bonon, Zuénoula et Bédiala.

Résultant de la réunion de plusieurs forêts classées (Zuénoula, Séninlégo, Bouaflé et Tos), il est le fruit de travaux menés par les ingénieurs forestiers G. Roure et Sopena du Service forestier dans les années cinquante.

De réserve totale de faune en 1956, il a été érigé en parc national par décret 68.80 du 09/02/1968. Il couvre une superficie de 101 000 ha



Parc National de la Marahoué

Objectifs

- Conserver la diversité biologique ;
- Valoriser les potentialités touristiques.

Atouts particuliers

- Cohabitation écosystèmes forestiers et sylvicoles ;
- Accessibilité (axe touristique Abidjan-Yamoussoukro-Man) ;
- Centre d'accueil à l'entrée principale du parc ;
- Existence de points hauts d'observation ;
- Aires de repos ou de pique-nique ;
- Existence d'une mare aux éléphants ;
- Site du Programme MIKE.



Le centre d'accueil du parc

Difficultés de gestion

- Forte pression anthropique sur les ressources ;
- Implantation humaine et agricole dans le parc ;
- Manque de financements pour les mesures riveraines ;
- Faible adhésion des populations à la conservation du parc.

Actions prioritaires

- Remise en état des infrastructures touristiques et de surveillance ;
- Lutte anti-braconnage et renforcement de la surveillance ;
- Suivi de l'évolution du milieu naturel (végétation, flore et faune) dans le cadre d'un programme de recherche scientifique et de l'amélioration du produit touristique ;
- Gestion des feux comme un outil de l'aménagement ;
- Mise en œuvre de la stratégie de relocalisation des populations infiltrées ;
- Mise en œuvre des mesures riveraines.

Coût prévisionnel des opérations (en milliers de F.CFA)

DESIGNATION	MONTANT
Travaux de réhabilitation des pistes	80 900
Entretien des infrastructures	45 000
Suivi écologique	12 000
Etudes	10 000
Travaux d'Aménagements	5 500
Acquisition de matériel	23 700
Mesures riveraines (apurement)	771 062
TOTAL	948 162